



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

SYNODE D'HIVER DU 6 - 7 DECEMBRE 2016

Point 10

Plan financier 2017 - 2021

TABLES DES MATIÈRES

1. Introduction	Page 1
2. Plan financier (tableaux)	Page 7
3. Résultat du plan financier (tableau et diagramme)	Page 15

Proposition: Le Synode prend acte du plan financier 2017 - 2021

PLAN FINANCIER 2017 - 2021

1. BUTS

Conformément aux articles 9 et 30 du Règlement sur la gestion financière de l'Eglise, le Conseil synodal invite le Synode à prendre acte du plan financier des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. L'objectif du plan financier ne devrait pas être de fixer les engagements financiers de l'Eglise définitivement pour plusieurs années à l'avance. Le Synode décide des engagements financiers de l'Eglise dans le cadre de l'examen du budget et des propositions de crédits. Le plan financier sert surtout à mettre en évidence les conséquences financières des décisions prises, mais il veut aussi montrer comment les modifications futures et déjà portées à notre connaissance ou les hypothèses concernant des influences extérieures pourraient avoir des conséquences sur les finances dans les cinq prochaines années (représentation de la marge de manœuvre financière).

Le plan financier est une **aide à la décision** qui permet au Synode et au Conseil synodal de mieux évaluer dans un contexte global si leurs décisions sont supportables financièrement et, chaque année, comment le budget de l'année suivante s'inscrit dans ce contexte. Le Conseil synodal s'appuie dans ses décisions sur les informations du plan financier, choisit une stratégie adaptée aux résultats de l'évaluation et fixe les priorités en conséquence. En tant qu'**outil stratégique**, le plan financier nous aide à identifier suffisamment tôt les déséquilibres financiers et à prendre des mesures correctives à moyen et à long termes.

2. BASES ET SYSTEMATIQUE

Le plan de l'année précédente a été remanié selon le principe de la planification financière continue et complété des données concernant l'année 2021. Avec l'année 2017, le plan financier couvre une période de cinq ans, ce qui permet au Synode d'évaluer si le budget est supportable en tenant compte de l'évolution à moyen terme. Le plan financier se fonde sur les comptes des dernières années et sur les budgets 2016 et 2017. Conjugué avec les prévisions des Services généraux relatives à l'évolution des charges et avec les toutes dernières prévisions de plusieurs centres de recherche conjoncturelle, il représente pour le Conseil synodal un instrument de planification et de gestion actuel et, pour le Synode, une aide à la décision idéale.

Pour des raisons techniques et afin de diminuer le nombre de données et d'améliorer la lisibilité, les tableaux indiquent les charges nettes par fonction. Le résultat du compte de fonctionnement à la page 15 met en évidence la marge de manœuvre financière existante pour planifier de nouvelles tâches (ligne A «Résultats sans les nouvelles tâches»). Si elle est inférieure au total représenté par les nouvelles tâches (ligne B), il en résultera un excédent de charges et les fonds propres diminueront. Si elle est supérieure, les fonds propres augmenteront. Toute perte de substance durable et dépassant les limites du tolérable imposerait l'adoption de mesures d'économies, l'abandon de tâches ou la recherche de nouvelles sources de revenus. Une attention particulière sera portée aux charges récurrentes qui ne peuvent pas être réduites ou supprimées sans conséquence et dont toute augmentation produit des effets sur plusieurs années.

3. BASES DE PLANIFICATION ET HYPOTHÈSES RETENUES

Le plan financier 2017 – 2021 a été établi sur la base des chiffres des comptes annuels 2015 et des budgets 2016 et 2017 selon les conditions générales suivantes :

- **Le renchérissement annuel** était de -1,1% en 2015 et devrait se situer entre -0,4 et 0% en 2016. Selon divers instituts de prévisions, il devrait à nouveau augmenter lentement en 2017. Généralement, on part du principe que le coût de la vie ne devrait pas vraiment augmenter ces cinq prochaines années. C'est pour cette raison que nous avons établi avec prudence nos hypothèses concernant les charges et les revenus du compte de fonctionnement. La **croissance réelle** de l'économie est tout aussi difficile à prévoir. Les chiffres décrivant l'évolution pour le premier semestre 2016 correspondent aux pronostics de l'année dernière (PIB + 1%). Le vote de la Grande-Bretagne en faveur d'une sortie de l'Union européenne (BREXIT) ne devrait pas encore avoir d'effets sensibles. Toutefois, on peut compter en 2017 et 2018 avec une croissance affaiblie de l'économie suisse. Dans le cas d'incertitudes durables, d'une guerre commerciale entre l'UE et la Grande-Bretagne ou de la sortie d'autres pays de l'UE, il faudrait alors compter sur une croissance substantiellement inférieure. Vers la fin de la période de planification, et sans ces incertitudes, cette croissance pourrait à nouveau atteindre 1,5% à 2%. Avec le facteur de renchérissement, cela pourrait aboutir à une croissance globale se situant entre 1% et 2% par année. L'évolution des recettes fiscales et, ainsi des contributions des paroisses à l'Union synodale, sont négativement influencées par l'évolution du nombre de membres. Cette influence négative sera partiellement compensée par les revenus complémentaires pronostiqués pour l'année fiscale 2016 et par la limitation de la déduction des frais de transports. Ainsi nos principaux revenus ne peuvent augmenter que de 0,5 à 1,5% au maximum par année. La réforme sur l'imposition des entreprises III prévue pourrait réduire l'imposition des personnes morales jusqu'à 50%, elle toucherait les paroisses au plus tôt en 2019, ce qui signifie pour nous un impact financier en 2021. En ce qui concerne les paroisses dépendant fortement des recettes fiscales provenant de personnes morales, ce recul pourrait être central, d'autant plus dans l'éventualité de l'entrée en vigueur d'une affectation négative.
- Concernant nos prévisions liées aux dépenses, les taux de variation retenus sont faibles, compte tenu des explications ci-dessus et de la politique des dépenses foncièrement restrictive mise en œuvre. Par rapport au budget 2017, nous ne tenons en principe pas compte de la croissance pour les **charges nettes des biens, services et marchandises** (nos propres frais administratifs et de fonctionnement sans les projets uniques). Font exception les postes soumis à de fortes variations dues à des facteurs externes tels que les frais de communication, d'électricité et de chauffage. Cette règle du Conseil synodal s'appliquait d'ores et déjà pour l'établissement des budgets 2015 et 2016. Nous la reprenons pour le plan financier jusqu'en 2021. Les contributions accordées à des tiers ne seront augmentées qu'à hauteur de 1,0% si une part importante est imputable au personnel. Sans autre motif exprimé, les autres contributions restent inchangées.
- **Planification des tâches et des ressources** : le personnel des Services généraux, confronté à la multiplication de ses tâches, à atteint les limites de ses capacités. Les points de poste pour les postes fixes (6'000 points) avalisés par le synode doivent être pleinement attribués à partir du budget 2017. Pour des postes de projets, 24,6 points de poste sont encore disponibles. Pour la période couverte par le plan, nous ne partons pas d'un recul des points de postes attribués. En amont de la planification financière, les nouvelles tâches sont évaluées par le Conseil synodal et l'allocation des ressources nécessaires examinée. Le Conseil synodal cherche à assurer l'accomplissement des tâches conformément à l'Ordonnance concernant les objectifs et les missions de la Chancellerie et des services généraux de l'Eglise dans le cadre du plafond de poste en vigueur. Des tâches extraordinaires, parfois aussi imposées ou suscitées par des tiers, ne peuvent cependant pas toujours être assurées avec ces ressources. C'est pour cette raison que les projets qui font l'objet de l'adoption d'un crédit d'engagement par le Synode, comprennent des coûts de personnel dans le crédit de projet et ne sont pas à la charge des points de poste. C'est ce qui est appliqué pour les crédits de projet pour le renouvellement

du matériel informatique, le projet *Vision Eglise 21* et c'est ce qui est prévu également pour le projet *Jubilé de la Réforme*. Sur la base de la situation présentée dans le budget 2017 et dans le plan de financement, il est probable que cette procédure soit aussi nécessaire pour le projet « *Evolution du rapport Eglise – Etat* » ou pour de possibles travaux en vue de l'application des idées fortes de « *Vision Eglise 21* ». Pour l'instant, il n'est pas prévu pour ce dernier de coûts supplémentaires, le processus Eglise – Etat ne prévoit pas de charges de personnel supplémentaires, mais un crédit budgétaire de CHF 285'000 jusqu'en 2019 est prévu. La croissance de la masse salariale prévue correspond à l'évolution du salaire conformément au règlement sur le personnel et à la CCT.

- Les **charges salariales** sont intégrées au plan financier sur la base du règlement du personnel et de la convention collective en vigueur mais la planification des tâches et des ressources décrite ci-dessus est également prise en compte. La hausse prévue pour les augmentations individuelles de salaire est à nouveau proche des 1,0%. Pour la compensation du renchérissement, nous nous basons sur les décisions du Conseil-exécutif concernant le personnel du canton de Berne. Il ne devrait pas y avoir de compensation en 2017 alors qu'une compensation de 0,2% par année devrait être prévue pour les années à venir. Il en résulte une hausse moyenne des charges salariales de près de 1,2% par an sur la période couverte par le plan financier. En ce qui concerne les défraiements des membres du Conseil synodal, seule la compensation du renchérissement a été prise en compte, conformément au Règlement. Les contributions de l'employeur au financement du découvert d'environ 7% n'ont pas d'impact sur les comptes de fonctionnement puisque les Eglises Refbejusso disposent d'une réserve suffisante pour les prestations de rente non couvertes. Cela nous conduit à une évolution relativement constante des charges salariales globales.
- Les **charges de biens, services et marchandises** ont été encore une fois estimées avec une grande prudence. Dans la mesure du possible, elles ont été maintenues au niveau des années précédentes. Les honoraires et les frais d'acquisitions varient d'années en années, dans un sens ou dans l'autre. Les projets soumis au Synode dans un document séparé ou inclus dans les «nouvelles tâches» ne figurent pas dans les prévisions du compte de fonctionnement. En ce qui concerne les projets en cours, les honoraires pour des mandats externes et les coûts des manifestations, cours, séminaires et autres, on prévoit d'année en année une légère variation. Sur l'ensemble de la période couverte par la planification, ces charges baissent pour les raisons précitées d'environ CHF 1 mio.
- Les **contributions liées versées à des tiers** n'ont été corrigées du facteur de renchérissement que dans les cas où cette correction était déjà convenue par contrat ou qu'elle implique d'autres acteurs. Le montant total des charges liées par voie réglementaire ou contractuelle (rubrique 321 et 322) reste très stable jusqu'en 2020. Les contributions liées (rubrique 331) baissent d'environ CHF 192'000 car des crédits récurrents arrivent à terme. Pour une partie d'entre eux, une poursuite devrait faire l'objet d'une proposition au Synode.
- Les **contributions non liées** (rubrique 332) restent également constantes par rapport à la somme globale actuelle compte tenu des tâches qui disparaissent et malgré les nouvelles dépenses proposées au Synode d'été 2016 (Job-Caddie avec CHF 50'000) ou à la session d'hiver 2016. Dès 2018 et sans prendre en compte les nouvelles tâches de l'année suivante, il s'en suivra une évolution à la baisse moyenne de CHF 50'000 par rapport à la somme globale actuelle.
- En 2017, les **bourses** ont été budgétées CHF 35'000 en deçà de 2016 suite à une diminution du nombre de demandes d'étudiantes et étudiants en théologie. Pour les années suivantes, les bourses restent à un niveau constant. En cas de fortes fluctuations du besoin effectif, celles-ci seraient chaque fois compensées par un prélèvement sur le Fonds des bourses. L'alimentation dans le fonds a été réduite de CHF 10'000 suite à la diminution du nombre de demandes. Pour les années suivantes, l'alimentation devrait rester identique. Les **frais d'écolage** devraient peu changer selon les responsables de la formation continue.

- Les **charges d'intérêt** sur les emprunts bancaires et le compte courant resteront également très basses ces prochaines années grâce au niveau élevé des liquidités. Sur les avoirs bancaires, aucun intérêt négatif n'est actuellement dû. Nous nous efforçons de contrecarrer un taux d'intérêt négatif par des placements en papiers-valeur dans le cadre des possibilités réglementaires. L'intérêt interne du Fonds restera inférieur au niveau actuel pendant la période du plan, même si une possible hausse du taux d'intérêt survient. Car avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement du Fonds de développement et de soutien (anc. Fonds de secours), il est possible de renoncer à la rémunération du plus grand Fonds (jusqu'à maintenant 80 à 90% des charges d'intérêt du Fonds). Ces prochaines années, nous pourrons également réaliser toutes les tâches en évitant tout nouvel endettement. Grâce au placement en obligations à taux fixes, les revenus d'intérêt peuvent être prévus avec une relative assurance. Mais ces derniers devraient baisser légèrement du fait de l'utilisation de ces ressources pour les projets évoqués (Eglise et Etat, Vision Eglise 21 – Deux points 21, Cours spécial ITHAKA Ministère pastoral), ainsi que des rendements inférieurs lors de réinvestissements d'obligations échues.
- Les **dépréciations** sont imputées conformément au Règlement sur les dépréciations et en fonction des investissements planifiés. Le projet *Vision Eglise 21* est déprécié à hauteur de 10% de la valeur comptable. Les plus petits investissements dans le domaine de l'informatique sont dépréciés à hauteur de 30% en raison de la brièveté de la durée d'utilisation. De nouveaux grands projets occasionnant des dépréciations ne sont pas prévus pour l'instant.
- Les **attributions aux fonds** concernent l'attribution réglementaire pour le financement des bourses et l'attribution au Fonds de rénovation immobilière pour le Centre de Sornetan. L'attribution minimale de CHF 10'000 au Fonds de développement et de soutien ainsi que des préfinancements ne sont pas prévus.
- **Redevances des paroisses** (positions 900 et 905) : depuis l'année comptable 2002, le taux de redevance est resté inchangé pour toutes les années du plan. La contribution de l'Eglise du Jura suit l'évolution des paroisses bernoises. En 2017, un remboursement de 1% des redevances des paroisses est pris en compte. Depuis 2014, la somme des contributions augmente en moyenne d'environ 2% par année. Dès 2018, les contributions augmenteront de 0,5% à 1,5%. Ceci malgré les pronostics de stagnation économique et le recul des membres de presque 1% par année. A titre de compensation, la limitation de la déduction des frais de transport aura pour effet une augmentation de l'impôt sur le revenu en 2017 et en 2018. Ceux-ci se répercuteront chez nous en 2019 et 2020. Les prévisions incertaines et les impacts des changements politiques qui restent encore peu connus dans tous les détails jusqu'en 2020 nous forcent à mener une stratégie financière très prudente. En tous les cas, il n'y a pas d'événement qui conduise à prévoir dans la planification une modification du taux de redevance ou l'octroi de rabais.
- En ce qui concerne les **autres recettes**, on relève en règle générale peu de potentiel d'évolution. Comme indiqué pour les charges d'intérêts, les revenus d'intérêts à moyen et long termes sont en diminution. D'autre part, les recettes liées aux loyers seront sensiblement plus élevées dès 2017 à la suite de la rénovation des immeubles au Pavillonweg. Par contre, il ne sera pratiquement pas possible d'augmenter les revenus liés aux cours, séminaires et rencontres, même si nous sommes souvent intéressés à ce que le plus grand nombre de personnes y participent. L'augmentation de la finance d'inscription pourrait avoir là des conséquences négatives.
- Les **prélèvements sur les provisions et les fonds** vont relativement fortement varier. En 2017 intervient la dernière dissolution des préfinancements pour le Jubilé de la Réforme (pour un total de CHF 145'000) et pour le projet Deux points 21 (CHF 500'000). Par le Fonds de secours le Cours spécial ITHAKA Ministère pastoral (environ 1,8 million jusqu'en 2019), de même que CHF 285'000 pour les dépenses liées à l'évolution des relations Eglise – Etat seront financés au titre du Fonds de développement et de soutien. A la fin de la période de planification, il devrait rester encore 5,2 millions de francs à dispositions sur ce même Fonds.

4. NOUVELLES TÂCHES PRÉVUES PENDANT LA PÉRIODE COUVERTE PAR LE PLAN FINANCIER

- Les prévisions relatives au compte de fonctionnement portent uniquement sur les charges concernant les tâches récurrentes et les charges d'exploitation. Les charges concernant les tâches pour lesquelles il subsiste une marge de manœuvre importante tant du point de vue de leur coût que de celui de la période de réalisation, figurent séparément dans les tableaux en tant que **nouvelles tâches planifiées**. Il s'agit pour la plupart de projets ou de nouvelles charges récurrentes qui n'ont pas encore été approuvées par l'organe responsable. Elles représentent une charge de CHF 982'150 en 2017 (y compris le rabais aux paroisses de CHF 242'350) et augmentent ensuite de CHF 790'000 par année (voir page 15).
- **Plan d'investissement.** La rénovation du Pavillonweg 5 + 7 sera terminée d'ici fin 2016 et le décompte du crédit sera clôt. La rénovation ne concernera donc plus la période de planification. En 2021, le renouvellement de l'équipement informatique est prévu. Dans le plan d'investissement restent les données suivantes :

Investissements	2017	2018	2019	2020	2021
Vision Eglise 21 – « dessiner l'avenir ensemble »	85'000				
Cours spécial ITHAKA Min. pastoral	470'000	470'000	230'000		
Cours spécial ITHAKA Min. pastoral Fonds de développement et de soutien	- 470'000	- 470'000	- 230'000		
Jubilé de la Réforme	145'000				
Jubilé de la Réforme; dissolution des provisions	- 145'000				
<i>D'autres données viennent s'y ajouter :</i>					
Renouvellement de l'équipement informatique					1'000'000
Investissements nets	85'000				1'000'000

Grâce à l'évolution réjouissante des liquidités au cours des dernières années, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ne sont pas endettées actuellement. Les liquidités et les placements financiers arrivant à échéance suffiront à couvrir les dépenses de fonctionnement et les investissements sans devoir recourir à l'endettement.

5. RÉSULTATS DU PLAN FINANCIER ET APPRÉCIATION (résultats en page 15)

Le tableau de la page 15 du plan financier présente les résultats 2017 – 2021 en chiffres et à l'aide de graphiques :

- Si l'on ne tient pas compte des nouvelles tâches, les comptes présentent une marge de manœuvre financière de CHF 304'610 qui augmente au cours de la période de planification jusqu'à CHF 2'071'800. Ainsi l'évolution se montre meilleure à celle présentée dans le plan financier présenté l'an passé.
- Les charges consacrées à de nouvelles tâches s'élèveront en 2017 à CHF 982'150 (inclus le rabais aux paroisses de CHF 242'350). Sur les pages 7 à 14 les nouvelles tâches sont résumées par département et les montants totaux par année présentés. En tenant compte de la marge de manœuvre de CHF 546'960, on obtient un excédent de charges de CHF 435'190 pour l'année 2017 (conformément au budget).

- Dès 2018, l'évolution positive des recettes fiscales auront pour effet des excédents de recettes pour environ CHF 500'000 en moyenne durant les cinq années du plan financier. Cela correspond à 2% des redevances des paroisses.
- Grâce à des préfinancements et à la possibilité de financer des tâches extraordinaires via le Fonds de secours, les conséquences des grands projets actuels sont encore neutres sur le compte de fonctionnement. Avec la dissolution nécessaire d'une partie des placements financiers, les revenus d'intérêt reculeront certes légèrement, mais tout nouvel endettement sera évité.
- Les chiffres présentés dans ce plan financier montrent que, malgré une légère croissance des revenus et des charges uniques élevées, l'équilibre financier des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure n'est pas menacé.
- Les fonds propres devraient augmenter par différents paliers de 9,3 mio (31.12.2015) à 11,2 mio, ce qui correspond à 45% des redevances paroissiales sur une année.
- Le Synode d'été 2016 a redéfini les buts du Fonds de secours et a modifié le nom de ce dernier en Fonds de développement et de soutien. Sur la base des nouveaux buts, la réserve du Fonds ne peut plus être affectée au capital. La réserve du Fonds de 8,2 mio (31.12.2015) se montera à 5,2 mio à la fin de la période de planification.

Cette estimation est globalement positive ; toutefois, des mutations nous attendent notamment dans le domaine fiscal (réforme de l'imposition des entreprises III), dans la structure organisationnelle de l'Eglise (loi ecclésiastique, notamment la reprise du pastorat) dont il n'est pas encore possible de quantifier la diminution des recettes, resp. l'augmentation des charges ne pouvant être prises en compte dans ce plan financier. Les conséquences concrètes auront des répercussions négatives sensibles et durables sur les finances de l'Eglise. La planification financière révisée confirme cependant que nous sommes bien armés pour relever ces grands défis, entre autres grâce à une gestion attentive des ressources dont nous disposons et grâce à une politique financière prévoyante. Si cette politique peut être conduite avec succès, il restera encore suffisamment de moyens propres pour assumer des charges financières inattendues.

Naturellement, malgré une évolution globale positive, il s'agit de continuer à s'engager pour un équilibre financier grâce à des contrôles réguliers des secteurs d'activité et à un budget restrictif. Voilà pourquoi les nouveaux crédits récurrents, qu'ils soient véritablement nouveaux ou la poursuite d'anciens crédits, doivent à l'avenir se plier à la règle de la limitation à une période de trois ou quatre ans. Ainsi, il reste possible de maintenir un équilibre entre les trois principaux types de charges : le personnel, les biens et services et enfin les contributions. Le Conseil synodal est convaincu de pouvoir gérer de cette manière les nouveaux défis que ce soit d'un point de vue professionnel que d'un point de vue financier et de rester un partenaire de confiance aux yeux de tous les partenaires.

Le Conseil synodal propose au Synode de prendre acte du plan financier.

Berne, septembre 2016

Le Conseil synodal

PLAN FINANCIER 2017 - 2021

	Comptes 2015	Budget 2016	Plan financier					
			2017	2018	2019	2020	2021	
0 AUTORITÉS, POSTES PASTORAUX, FEPS, MÉDIAS								
Total	-6'429'638	-6'621'800	-6'550'400	-6'514'100	-6'501'000	-6'369'900	-6'400'300	
020 Synode	-288'504	-356'800	-294'200	-340'200	-302'200	-294'200	-299'200	
030 Conseil synodal	-1'244'327	-1'133'200	-1'175'900	-1'160'800	-1'164'600	-1'164'500	-1'168'400	
031 Chancellerie de l'Eglise	-1'337'871	-1'460'100	-1'472'300	-1'479'500	-1'510'400	-1'528'100	-1'532'400	
032 Service de la communication	-860'527	-937'400	-846'300	-846'300	-846'300	-846'300	-846'300	
033 Vision Eglise 21	0	0	-40'000	0	0	0	0	
034 Jubilé de la Réforme	0	0	0	0	0	0	0	
035 Présence des Eglises dans des expositions	-153'531	-145'300	-144'300	-144'300	-144'300	0	0	
036 Médias, journalisme	-613'013	-584'700	-573'300	-573'300	-573'300	-573'300	-573'300	
040 Conférence interconfessionnelle(CIC/IKK)	0	0	-13'500	-13'500	0	0	-13'500	
050 Commission des recours	0	-2'000	-2'000	-2'000	-2'000	-2'000	-2'000	
060 Postes pastoraux propres aux paroisses	-13'274	-18'000	-18'000	-18'000	-18'000	-18'000	-18'000	
061 Postes pastoraux régionaux	-103'140	-107'000	-108'600	-109'000	-109'400	-109'800	-110'200	
062 Consécration et reconnaissance des ministères	-36'169	-68'000	-35'500	-35'500	-35'500	-35'500	-35'500	
090 Fédération des Eglises (FEPS)	-1'589'791	-1'607'600	-1'624'800	-1'590'000	-1'593'300	-1'596'500	-1'599'800	
099 Contributions diverses, crédit global	-189'492	-201'700	-201'700	-201'700	-201'700	-201'700	-201'700	

Tâches planifiées (nouvelles, récurrentes, limitées dans le temps)

Total

-98'000

0

0

-144'300

-144'300

- 32 Renouvellement d'outils de communication et de divers supports imprimés
- 35 Coûts du projet participation à des expositions, prolongation dès 2020.
- 90 Assemblée des délégués de la FEPS 2017 pour le Jubilé de la Réforme.

Remarques concernant les tâches en cours

- 020 Synode constitutif en 2018
- 032 Renouvellement courants des outils de communication, divers produits imprimés, légère diminution du soutien financier de radios locales
- 033 Vision Eglise 21 pour l'année 2017 : charges brutes CHF 570'000 revenus bruts provenant du prélèvement du Fonds et de participations aux coûts : CHF 500'000
- 034 Jubilé de la Réforme, année 2017: charges brutes CHF 120'000, revenus bruts provenant du prélèvement sur le Fonds CHF 120'000.
- 090 Contribution à la FEPS inchangée, contributions uniques au Jubilé de la Réforme pour les années 2015 à 2017. Entrée en vigueur d'une nouvelle clé de répartition dès 2017, avec faible augmentation

PLAN FINANCIER 2017 - 2021

	Comptes 2015	Budget 2016	Plan financier					
			2017	2018	2019	2020	2021	
1 SERVICES CENTRAUX								
Total	-2'982'986	-3'158'100	-3'041'980	-3'048'700	-3'069'600	-3'090'600	-3'116'000	
100 Secteur Services centraux	-1'291'767	-1'320'400	-1'346'180	-1'346'900	-1'361'800	-1'376'800	-1'396'100	
110 Services informatiques	-436'388	-530'100	-456'150	-458'900	-461'700	-464'500	-467'400	
120 Immeuble Altenbergstrasse 66	-887'088	-897'300	-847'000	-848'700	-850'400	-852'100	-853'800	
130 Charges/recettes suprasectorielles	-367'743	-410'300	-392'650	-394'200	-395'700	-397'200	-398'700	

Tâches planifiées (nouvelles, récurrentes, limitées dans le temps)

Total

-73'000

-30'000

0

0

-300'000

- 110 Actualisation centrale téléphonique, planification stratégique du remplacement équipement TIC, adaptation modèle de facturation
Amortissements remplacement équipement TIC

Remarques concernant les tâches en cours :

- 120 Evolution constante des charges d'exploitation. Provisoirement pas d'augmentation des loyers liée au renchérissement.
130 Evolution des charges d'exploitation intersectorielles constantes.

PLAN FINANCIER 2017 - 2021

	Comptes 2015	Budget 2016	Plan financier					
			2017	2018	2019	2020	2021	
2 DIACONIE, PASTORALE								
Total	-2'694'713	-2'788'700	-2'759'350	-2'748'300	-2'724'100	-2'669'700	-2'667'200	
200 Secteur Diaconie	-1'476'021	-1'530'400	-1'559'600	-1'546'200	-1'554'700	-1'572'900	-1'568'100	
210 Aumônerie des handicapés Jura	-52'973	-56'800	-54'050	-54'200	-54'300	-54'400	-54'500	
230 Offices régionaux de consultation conjugale	-62'077	-62'000	-63'000	-63'000	-63'000	-63'000	-63'000	
250 Formation coll. socio-diaconaux/assist.paroisses	-145'088	-166'700	-136'600	-136'700	-136'800	-136'900	-137'000	
260 Chapitre diaconal	-803							
270 Secrétariat oecum. alémanique pour l'aumônerie des prisons	-4'964	-5'100	-5'100	-5'100	-5'100	-5'100	-5'100	
293 Subventions couples, partenariat, familles	-166'000	-166'000	-162'800	-162'800	-142'800	-142'800	-142'800	
299 Contributions diverses	-786'786	-801'700	-778'200	-780'300	-767'400	-694'600	-696'700	

Tâches planifiées (nouvelles, récurrentes, limitées dans le temps)

299 Job Caddie (décision de principe Synode d'été 2016).

Total

-76'500 -100'000 -135'000 -210'000 -210'000

Remarques concernant les tâches en cours

200 Poursuite du travail dans le cadre actuel. Légère variation des coûts dans le domaine des projets/cours/séminaires

230 Contribution inchangée des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure aux consultations conjugales régionales.

La poursuite de la contribution cantonale (avec la compensation du renchérissement) est neutre du point de vue financier

250 Pour les stages diaconaux dans l'Arrondissement du Jura, une contribution est prévue tous les deux ans. Son attribution dépend des besoins effectifs.

divers Les contributions qui sont limitées dans le temps sont comptabilisées sous "Nouvelles tâches" à partir du début de la nouvelle période approuvée. Pas de changement notable.

PLAN FINANCIER 2017 - 2021

	Comptes 2015	Budget 2016	Plan financier					
			2017	2018	2019	2020	2021	
3 CATÉCHÈSE								
Total	-1'984'414	-2'113'900	-2'062'000	-2'064'200	-2'104'600	-2'099'500	-2'140'100	
300 Secteur Catéchèse	-1'110'304	-1'189'900	-1'149'900	-1'149'000	-1'161'600	-1'167'800	-1'180'700	
301 Cours de formation et formation continue	-123'453	-145'900	-190'200	-176'700	-196'700	-176'700	-196'700	
325 Consulation et documentation pour la catéchèse	-296'277	-307'300	-298'700	-315'300	-323'000	-331'700	-339'400	
330 Enfance et Eglise	-38'296	-15'000	-8'700	-8'700	-8'700	-8'700	-8'700	
350 Formation et perfectionnement des catéchètes	-14'229	-20'500	-21'000	-21'000	-21'000	-21'000	-21'000	
359 Participations diverses à la formation et au perfectionnement	-358'303	-392'000	-348'700	-348'700	-348'700	-348'700	-348'700	
360 Instruction religieuse de langue française	-13'552	-13'300	-14'800	-14'800	-14'900	-14'900	-14'900	
390 Contributions à des écoles	-30'000	-30'000	-30'000	-30'000	-30'000	-30'000	-30'000	

Tâches planifiées (nouvelles, récurrentes, limitées dans le temps)

Total

-6'500

0

0

0

0

301 Paquet media Réformation.

Remarques concernant les tâches en cours

- 300 Poursuite des tâches actuelles avec une hausse des charges de personnel conformément au règlement. Poursuite constante des charges d'exploitation
- 301 Refmodula ayant atteint la totalité de l'offre, les coûts resteront désormais constants (plus d'augmentation). Cours IVP-NMS seulement tous les deux ans.
- 325 Maintien de la cotisation à CHF 20.- par catéchumène, mais baisse du nombre de catéchumènes.

PLAN FINANCIER 2017 - 2021

	Comptes 2015	Budget 2016	Plan financier					
			2017	2018	2019	2020	2021	
4 PAROISSES ET FORMATION								
Total	-2'811'793	-3'073'500	-3'041'270	-3'058'500	-3'063'200	-3'095'600	-3'058'100	
400 Secteur Paroisses et Formation	-1'782'248	-2'060'900	-2'091'670	-2'103'000	-2'101'600	-2'127'900	-2'084'200	
450 Formation et formation continue	-127'078	-162'800	-149'800	-150'700	-151'700	-152'600	-153'600	
470 Centre de Sornetan	-395'409	-444'000	-404'000	-409'000	-414'100	-419'300	-424'500	
480 Animation de jeunesse	-315'362	-317'500	-312'500	-312'500	-312'500	-312'500	-312'500	
490 Accompagnement des femmes	-37'537	-34'000	-34'000	-34'000	-34'000	-34'000	-34'000	
499 Contributions diverses	-154'160	-54'300	-49'300	-49'300	-49'300	-49'300	-49'300	

Tâches planifiées (nouvelles, récurrentes, limitées dans le temps)

Total **-100'500** **-96'500** **-96'500** **-96'500** **-73'700**

- 499 smas-ch. Calendrier de l'Avent (Crédit global synode d'hiver 2016).
- Apports/prélèvements "Fonds énergies solaires" (Motion synode d'hiver 2016).
- Contribution incitative énergies solaire (Motion synode d'hiver 2016).
- Apport "Fonds pour la gestion de l'énergie et de l'environnement" (Motion synode d'hiver 2016).

Remarques concernant les tâches en cours:

- 400 Exception faite des faibles variations concernant les charges nettes des comptes 317 et 433, les charges d'exploitations restent stables.
- La contribution pour les postes du programme "Dialogue avec la société" apparaissent dès 2021 dans les nouvelles tâches (Renouvellement de crédit en cours).
- 470 Aucune couverture de déficit n'est prévue pour ces prochaines années concernant le Centre de Sornetan. Les frais de co-financement augmentent en fonction de l'évolution des salaires.

PLAN FINANCIER 2017 - 2021

	Comptes 2015	Budget 2016	Plan financier					
			2017	2018	2019	2020	2021	
5 OECUMÉNISME, MISSION, COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT								
Total	-3'004'515	-3'069'500	-3'131'000	-3'077'900	-2'948'200	-2'908'200	-2'848'800	
500 Secteur CETN-Migration	-987'055	-1'021'400	-1'087'400	-1'078'800	-1'089'100	-1'099'600	-1'110'200	
505 Responsable Terre Nouvelle Jura	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000	
506 Chargé des questions de migration, Jura	-21'355	-30'000	-30'000	-30'000	-30'000	-30'000	-30'000	
510 Réseau de contact pour réfugiés	-197'579	-219'200	-219'200	-219'200	-219'200	-219'200	-219'200	
560 Contacts avec les autres confessions et religions	-166'401	-166'700	-226'700	-226'700	-96'700	-96'700	-36'700	
570 Contributions à des organisations œcuméniques internationales	-69'817	-79'000	-61'400	-71'400	-61'400	-71'400	-61'400	
580 Contributions œuvres de mission et d'entraide	-964'871	-930'200	-947'500	-947'500	-947'500	-947'500	-947'500	
590 Contributions diaspora intérieure	-62'750	-63'500	-63'500	-63'500	-63'500	-63'500	-63'500	
591 Contributions diaspora étranger	-22'584	-28'000	-17'800	-17'800	-17'800	-17'800	-17'800	
592 Contributions défense des droits humains	-84'500	-85'500	-54'500	-49'500	-49'500	-49'500	-49'500	
593 Contributions projets Terre Nouvelle	-55'000	-55'000	-55'000	-55'000	-55'000	-55'000	-55'000	
595 Contr. prise en charge requérants d'asile et réfugiés	-301'103	-319'500	-308'000	-258'000	-258'000	-198'000	-198'000	
596 Aumônerie pour requérants d'asile centres fédéraux canton BE	0	0	0	0	0	0	0	
599 Contributions diverses	-21'500	-21'500	-10'000	-10'500	-10'500	-10'000	-10'000	

Tâches planifiées (nouvelles, récurrentes, limitées dans le temps)

Total **-217'800** **-230'800** **-360'800** **-420'800** **-305'000**

500 Visite pasteurs d'Egypte et réunion synodale d'Europe CEPE

596 Aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux du canton de Berne 2017 - 2020; charges brutes CHF 179'800; revenus bruts CHF 59'500; charges nettes CHF 120'300.

Remarques concernant les tâches en cours:

500 Pour l'essentiel, les charges pour la poursuite des activités restent dans le cadre actuel.

Les modifications essentielles concernent les crédits récurrents supprimés. Ils sont compris dans la somme des Nouvelles tâches dans la planification, somme qui augmente fortement de ce fait.

PLAN FINANCIER 2017 - 2021

	Comptes 2015	Budget 2016	Plan financier					
			2017	2018	2019	2020	2021	
9 FINANCES, CONTRIBUTIONS, GWATT								
Total	23'105'469	23'509'100	24'226'000	24'350'800	24'645'000	24'842'400	25'216'600	
900 Redevance des paroisses BE et SO	23'377'927	23'412'200	24'127'700	24'249'500	24'540'800	24'737'300	25'108'800	
905 Redevance Eglise de l'Union (Eglise du Jura)	76'100	76'100	78'300	78'700	79'600	79'100	80'300	
910 Intérêts et produits en participations	129'178	108'100	103'000	102'500	101'400	99'700	99'100	
930 Immeuble Pavillonweg 7	0	0	0	0	0	0	0	
931 Immeuble Pavillonweg 5	0	0	0	0	0	0	0	
932 Immeuble Ahornweg 2	0	0	0	0	0	0	0	
935 Immeubles Gwatt	7'378	0	0	0	0	0	0	
940 Subventions de construction aux paroisses	0	-50'000	-50'000	-49'900	-49'800	-49'700	-49'600	
985 Dépréciations non divisibles	-14'324	-27'300	-33'000	-30'000	-27'000	-24'000	-22'000	
986 Mouvements sur fonds indivisibles	-10'000	-10'000						
987 Charges et produits neutres	-460'790	0						

Tâches prévues nouvelles ou récurrentes, limitées dans le temps

	Total	-242'350	0	0	0	0
--	--------------	-----------------	----------	----------	----------	----------

900/905 2017: Rabais sur les redevances des paroisses à l'Union synodale de 1% (CHF 242'350). Pas de rabais prévus pour les années suivantes.

Remarques:

- 900 Les redevances des paroisses reposent chaque année sur les recettes fiscales des paroisses deux années auparavant. Plus d'information sur les prévisions de recettes dans l'introduction au Budget
- 910 Les revenus d'intérêt restent bas en raison du niveau bas des intérêts.
- 930 - 932 Les trois fonctions des immeubles dans le patrimoine financier sont équilibrées grâce à des attributions dans le Fonds de rénovation immobilière. L'excédent de recettes se monte au total à environ 130'000 pa
- 940 Les subventions de construction aux paroisses soleuroises s'élèveront probablement dès 2017 à CHF 50'000 par année en moyenne.
- 985 Sous cette fonction, dès les comptes annuels 2015, seront comptabilisées les dépréciations sur les investissements qui ne peuvent être attribués à un seul secteur.
Dépréciations sur le projet Eglise 21 - dessiner l'avenir ensemble. La charge de Double point 21 2017 ne sera pas activée.
- 986 Dès 2017, l'attribution annuelle traditionnelle de 10'000 au Fonds de développement et de soutien (anc. Fonds de secours) est supprimée.

PLAN FINANCIER 2017 - 2021

	Comptes 2015	Budget 2016	Plan financier				
			2017	2018	2019	2020	2021
A: RÉSULTAT COMPTE FONCTIONNEMENT SANS NOUVELLES TÂCHES	-340'321	-589'000	546'960	805'500	1'351'600	1'680'500	2'071'900
B: TOTAL DES CHARGES, TÂCHES NOUVELLES, RÉCURRENTES ET LIMITÉES			-982'150	-480'300	-592'300	-871'600	-1'033'000
RÉSULTAT COMPTE DE FONCTIONNEMENT (+ excédent de recettes, - excédent de dépenses)	-340'321	-589'000	-435'190	325'200	759'300	808'900	1'038'900
CAPITAL PROPRE	9'328'333	8'739'333	8'304'143	8'629'343	9'388'643	10'197'543	11'236'443

